



Arrivé: 2025.2616	
Aménagement lac de Thuy : avis de la commune	
Reçu: 25/11/2025	
Rep : 25/12/2025	DIRECTION GS
DIRECTION ST	



Le Maire de La Clusaz

à

Monsieur le Maire BIBOLLET Pierre
Mairie – Service urbanisme
Place de l'Hôtel de ville
BP 82
74230 THONES

La Clusaz, le mardi 18 novembre 2025,

Référence : SU/ VD - N° 2025-171 -18/11
Service : Service Urbanisme
Affaire suivie par : Véronique DUROURE
Téléphone : 04.50.32.65.30
Adresse mail : urbanisme@laclusaz.fr

Objet : Aménagement Lac de Thuy – Avis Commune de la Clusaz.

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis du Conseil municipal de la CLUSAZ concernant la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan local d'Urbanisme de la Commune de Thônes concernant l'aménagement d'un espace de loisirs et sportif dans le secteur du Lac de Thuy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Maire,

Didier THEVENET



P.J. : DEL_2025_152

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de La Clusaz dûment convoqué le 7 novembre 2025 en salle Yves Pollet-Villard et sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire.

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX

Excusés : David PERILLAT-AMEDEE (pouvoir à Christelle ANGELLOZ-NICOUD), Elodie GUIDON (pouvoir à David AGNELLET), Véronique POLLET-VILLARD (pouvoir à David PERILLAT-AMEDEE)

Absents : Cécile CHAPPAZ, Alexandre HAMELIN

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers votants : 17

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2025/152 AVIS SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN DE LA COMMUNE DE THONES CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS ET SPORTIF DANS LE SECTEUR DU LAC DE THUY

Considérant le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme reçu en mairie les 17 et 30 octobre 2025 concernant l'aménagement d'un espace de loisirs et sportif dans le secteur du Lac de Thuy à Thônes ;



La Commune de La Clusaz a reçu le 17 octobre 2025 et le 30 octobre 2025 le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Locale d'Urbanisme de la Commune de Thônes concernant l'aménagement d'un espace de loisirs et sportif dans le secteur du Lac de Thuy.

Le projet consiste en l'aménagement de la zone Nls aux abords du Lac de Thuy, avec une partie en zone de loisirs : aire de jeux pour les enfants, promenade arborée... et une partie en zone sportive avec la création de vestiaires, de terrains de football et de rugby, d'un pumprack et d'une zone de tir à l'arc

En tant que commune limitrophe, la Commune de La Clusaz a été consultée.

Après examen du projet, la commission urbanisme a rendu un avis favorable et n'émet aucune observation sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE DIRE que la Commune de La Clusaz n'émet aucune observation sur le projet et donne donc un avis favorable sur cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Thônes concernant l'aménagement d'un espace de loisirs et sportif dans le secteur du Lac de Thuy ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre l'avis de la Commune de La Clusaz à la Commune de Thônes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Non votant : 0 voix

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à La Clusaz, le 14 novembre 2025



Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 074-217400803-20251117-DEL_2025_152-DE

SLOW

Le Maire,

DIDIER THEVENET



Le Secrétaire de séance,

ARTHUR THOVEX



4. Le projet d'ensemble

